

■ **R. Tièche**, à Bienne, CH-073.1.011.068-0, commerce de meubles, raison individuelle (FOSC no 258 du 04.11.1957, p. 2887). La raison de commerce est radiée d'office conformément aux dispositions de l'art. 68 ORC par suite du décès du titulaire.

Journal no 589 du 21.02.2005
(02718256 / CH-073.1.011.068-0)